

FICHE D'INSCRIPTION NATATION SYNCHRONISEE

Années de naissance : 2008 et avant

SAISON 2020/2021

1 - IDENTITE

NOM PRENOM

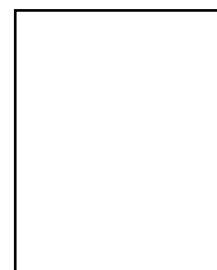
DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE FIXE TELEPHONE PORTABLE

ADRESSE MAIL



2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription à l'année -18 ANS 1 séance / semaine : Commune : **162.00 €** / Hors C : **227.00 €**

+18 ANS 1 séance / semaine : Commune : **172.00 €** / Hors C : **240.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.60€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

MARDI 19H15/20H45

3 - CONDITIONS GENERALES

NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT À VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- **Les dossiers incomplets ou nous parvenant après le 23 août ne seront pas traités.**
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée. (Cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
 1. D'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
 3. D'une photo
 4. Pour les activités Natation Synchronisée fournir le brevet attestant du **niveau requis : (25m brasse et 25m dos).**

- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires**.
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Les parents n'accompagnent pas les enfants dans les vestiaires.
- L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an au minimum.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors de l'activité.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- **Bonnet de bain et douche obligatoires. Les sacs doivent être entreposés dans les casiers prévus à cet effet, accessibles avec une pièce de 1 €uro récupérable.**
- **En raison de la nouvelle réglementation en lien avec la Covid-19, de nouvelles mesures sont susceptibles d'être applicables dès la rentrée de septembre concernant l'accès aux vestiaires.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :

